



**FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME**

**62 rue de Fécamp - 75012 PARIS**

**Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70**

**e-mail : [ffp@ffp.asso.fr](mailto:ffp@ffp.asso.fr)**

**Web : [www.ffp.asso.fr](http://www.ffp.asso.fr)**

## **Questionnaire destiné aux professionnels de la vidéo tandem**

Date d'envoi : 25 octobre 2010

Le secrétariat d'Etat aux Sports souhaite modifier les diplômes d'encadrement du parachutisme délivrés par l'Etat.

En collaboration avec les syndicats et les employeurs, la DTN travaille sur la création d'un brevet professionnel (BP) qui remplacera le BEES 1 et d'un diplôme d'Etat (DE) qui donnera l'accès au métier de directeur technique d'une école.

Réfléchissant sur la filière complète des diplômes, la DTN s'interroge sur la pertinence, ou non, de créer un certificat de qualification professionnelle (CQP) pour les professionnels de la vidéo tandem.

Le **Certificat de qualification professionnelle** est une certification spécifique créée et délivrée dans une branche professionnelle. La qualification n'est reconnue que par la branche professionnelle concernée. Elle permet de reconnaître des savoir-faire propres à un métier quand il n'existe pas de diplôme correspondant. Elle est reconnue dans la convention collective de la branche professionnelle.

**Il est à noter qu'après étude de l'éventuelle opportunité de création de ce CQP, ce dossier sera soumis préalablement à l'approbation du Comité Directeur de la fédération.**

### **La problématique actuelle :**

#### Inconvénients d'un CQP :

- Les personnes qui filment les tandems ne pourraient pas être rémunérées si elles ne sont pas titulaires du CQP.
- Le CQP est un certificat qui fait l'objet d'une formation et d'une évaluation.

#### Avantages d'un CQP

- il permet de reconnaître officiellement un métier, même si celui-ci est souvent un complément de revenu.
- Il permet de reconnaître officiellement le métier dans le secteur du sport.



**FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME**

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : [ffp@ffp.asso.fr](mailto:ffp@ffp.asso.fr)

Web : [www.ffp.asso.fr](http://www.ffp.asso.fr)

**Question :**

Pensez-vous que la création d'un certificat de qualification professionnel pour le métier de vidéo tandem est utile ?

**Réponse :**

Merci SVP d'envoyer ce questionnaire [enquete2010@ffp.asso.fr](mailto:enquete2010@ffp.asso.fr) , en indiquant votre nom et prénom, ainsi que le ou les centres où vous travaillez pour le 15 décembre 2010 au plus tard.

*Merci de renseigner aussi ce petit questionnaire*

*Nom & Prénom (facultatif) :*

*Quelle type d'activité ? Vidéo - tandem ? Vidéo -PAC ? Vidéo - Equipe de compétition ? autres ?*

*Quel est votre statut actuel :*

*Bénévole*

*Salarié*

*Travailleur indépendant (sous quel régime : Micro BNC ? Auto entrepreneur ?)*

*Autre (sans statut)*

*Possédez vous déjà une qualification particulière en parachutisme ?*

*Quelle type de licence (pratiquant, individuelle) ?*

*Pour quelle structure facturez vous vos prestations*

*Ecole privée, Ecole...*